

**Compte-Rendu de la Commission Locale de l'Eau
de la Camargue gardoise**

Lundi 15 décembre 2003
Mairie d'Aigues Mortes

Liste des participants en annexe

Monsieur Jean DENAT, Président de la CLE, ouvre la séance à 14h30. Il rappelle que cette Commission Locale de l'Eau initialement programmée pour le 4 décembre comportait 2 points : la mise en place de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) et la gestion risque inondation en Camargue gardoise et notamment les suites données à la crue du Vidourle de septembre 2002. En raison de l'actualité, il propose que le premier point soit reporté.

Concernant le risque inondation, M. Denat propose de faire un état d'avancement de l'étude menée par le bureau SAFEGE Cétis sous maître d'ouvrage du Syndicat Mixte du Vidourle afin de vérifier, si nécessaire de préciser les orientations retenues par la CLE en décembre 2002.

Il propose de consacrer la deuxième partie de la séance à la crue du Rhône afin d'établir un premier bilan et de recueillir les propositions des membres de la CLE en vue de leur communication au Préfet.

1. CRUE DU VIDOURLE

Trois points retenus par la CLE en décembre 2002 ont fait l'objet d'une demande écrite au Préfet (courrier diffusé en séance) et aux Présidents du Syndicat Mixte du Vidourle.

Il s'agissait de :

- Améliorer les écoulements dans la plaine de Saint Laurent d'Aigouze et étudier les possibilités d'expansion en rive droite vers l'étang de l'Or,
- Etudier le rôle du canal du Rhône à Sète dans le transfert de crue notamment des portes du Vidourle et les conditions de surverse entre les rives droite et gauche,

- Favoriser l'expansion des crues vers les zones naturelles ou à recréer, dans le secteur de la Souteyranne notamment.

Les problèmes plus locaux d'ouvrages hydrauliques ont fait l'objet d'une Commission Géographique en juillet 2003 puis d'un travail de terrain avec les élus, riverains et représentants des manadiers de Saint Laurent d'Aigouze et du Cailar. Un programme de restauration et d'aménagement est en cours sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'assainissement de la Basse Vallée du Vistre (SIABVV, Président M. DELBOS).

M. Arnaud BONNAFE du bureau d'étude SAFEGE CETIS présente l'état d'avancement de l' « **étude de réduction du risque inondation de Viletelle à la mer** » sous maîtrise d'ouvrage du SM du Vidourle. La copie de sa présentation est jointe en annexe. La demande de la CLE de décembre 2002 a bien été intégrée dans le programme d'étude : élargissement du périmètre pour modéliser la répartition des flux dans les champs d'expansion, étude de quatre points particuliers (voir présentation en annexe) :

- 1- portes du Vidourle
- 2- décharge vers l'étang de l'Or (branche de la Tamariguière notamment)
- 3- digues de la basse vallée du Vistre (digues du Vistre, exutoire de la Cubelle, Musette, Mahistre et Souteyranne)
- 4- conditions de surverse du Canal du Rhône à Sète entre le pont d'Espeyran et le pont des Tourradons

La CLE approuve à l'unanimité le programme d'étude et notamment les quatre points concernant plus particulièrement la Camargue gardoise

Discussion

Monsieur André MADAR (ASA Souteyranne) précise qu'il n'a donné pour l'instant aucun accord concernant les projets de restauration de champs d'expansion de crues sur la Souteyranne. Il ne se prononcera que lorsque les modalités seront acceptables.

Monsieur SIMEON (association de manadiers sinistrés) confirme les problèmes de débordement du canal du Rhône à Sète de Saint Gilles à Vauvert. La berge nord, plus basse que la berge sud entraîne des débordements fréquents sur les zones de culture et de pâturage alors que les marais situés au sud ne sont pas inondés.

Monsieur BENOIT (ASA de la Fosse et de Canavère) estime que le niveau du canal est volontairement surélevé afin d'augmenter le tirant d'eau pour la navigation. Les débordements sont de plus en plus fréquents.

Monsieur BONAVIDA (directeur adjoint SMNLR-VNF) précise que, hors périodes de crue, les niveaux du canal sont directement liés au niveau de la mer. La gestion des crues n'est pas de la compétence directe de VNF. Toutefois, pour répondre à la demande de la CLE, le président de VNF a accepté le principe de prendre en compte ces débordements dans l'aménagement et la gestion du canal et de ses ouvrages sur la base d'un règlement d'eau dont l'établissement est de la responsabilité du Préfet.

Par ailleurs, il regrette que les services de VNF n'aient pas été associés aux décisions de réaliser des brèches le long du canal lors de la crue du Rhône.

Monsieur DENAT rappelle les conditions d'urgence dans lesquelles ces décisions ont été prises et mises en œuvre, mais toujours avec l'aval du Préfet. Il retient le principe d'établissement d'un règlement d'eau du canal sous la responsabilité de l'Etat en concertation avec les collectivités et les usagers.

A la demande du Président, la CLE approuve à l'unanimité le principe d'établir un règlement d'eau identifiant le rôle de transfert de crue du Canal du Rhône à Sète et les modalités de gestion de ses ouvrages en période de crise.

2. CRUE DU RHONE

Comme en décembre 2002 pour la crue du Vidourle, cette Commission Locale de l'Eau doit permettre de partager une vision commune de l'événement et de formaliser l'attente des acteurs locaux de la Camargue gardoise face à cette crue historique du Rhône.

En introduction, M. DENAT fait lecture du vœu émis par l'assemblée du Pays Vidourle-Camargue lors de sa séance du 13 décembre 2003 (joint en annexe)

Madame MUNDLER (Syndicat Mixte Camargue Gardoise) présente un premier bilan de l'événement réalisé par le Syndicat Mixte Camargue gardoise (voir copie de la présentation en annexe)

On retiendra notamment que :

Bilan provisoire de la crue du Rhône du 3 décembre 2003

- *Les brèches qui se sont produites sur la rive droite du Petit Rhône mercredi 3 décembre à 8h00 et 10h00, dans les plaines agricoles de Fourques et de Saint Gilles, sont à l'origine de l'inondation de la Camargue gardoise et notamment des zones urbaines et industrielles situées au sud des communes de Bellegarde et Saint Gilles,*
- *Une brèche concomitante en rive gauche du Vidourle, près de sa confluence avec le canal du Rhône à Sète, a certainement accentué l'inondation au sud de Saint Laurent d'Aigouze,*
- *Ces débordements n'ont malheureusement pas empêché l'inondation en amont de la ville d'Arles (brèches en rive gauche du Rhône le mercredi 3 décembre vers 23h00),*
- *Aucun débordement n'a été constaté en rive gauche du Petit Rhône et notamment que l'étang du Vaccarès, Réserve Naturelle Nationale, est resté à un niveau exceptionnellement bas,*
- *Ces événements ont confirmé le diagnostic établi dans le SAGE ainsi que dans l'étude Territoire Rhône, d'un risque de surverse et de rupture beaucoup plus important en rive droite qu'en rive gauche du Petit Rhône sans logique particulière vis à vis des enjeux à protéger. Le risque de rupture est jugé beaucoup trop important dans le Gard (une crue de décembre 2002 ayant déjà provoqué une brèche dans la zone agricole de Saint Gilles),*
- *Le canal du Rhône à Sète a joué pour la crue du Rhône, comme pour la crue du Vidourle en septembre 2002, un rôle de transfert de crue prépondérant alors que sa gestion et ses aménagements ne sont pas prévus à cet effet,*
- *Les riverains et les pouvoirs publics n'étaient pas préparés à cet événement dont les impacts pourraient être diminués à travers une meilleure organisation (évacuations, déplacement du bétail, identification de couloirs de crue, droit et obligation des propriétaires et gestionnaires d'ouvrages vis à vis du transfert de crue, identification et localisation des moyens de pompage),*
- *La topographie naturelle combinée aux systèmes d'endiguement rend très difficile l'évacuation des volumes d'eau stockés estimés à 300 millions de mètres cubes et nécessite une réflexion pour améliorer les capacités de vidange gravitaire mais aussi un renforcement des équipements de pompage (le sud de la zone inondée est toujours dans l'eau 12 jours après le début de l'inondation),*

- *Les Associations Syndicales Autorisées (ASA) d'assainissement et d'irrigation qui couvrent la presque totalité du territoire ont largement dépassé le cadre de leurs compétences ordinaires dans la gestion de la crue et du ressuyage. Ces structures s'avèrent incontournables en raison de leurs compétences techniques, de leur représentativité et de leurs équipements,*
- *La persistance de l'inondation augmente considérablement son impact en bloquant toute reprise de l'activité économique,*
- *Le risque d'une nouvelle inondation par le Rhône reste extrêmement important, même pour une crue faible, tant que les brèches n'auront pas été complètement colmatées (durée estimée à deux semaines supplémentaires soit environ 4 semaines sans protection).*

Les membres présents font part de leur expérience et de leur désarroi face à l'importance de l'événement.

Madame MALAUZAT en particulier (gérante de la SCA Canagri, domaine du Canavérier) informe la CLE du décès de son époux Jacques MALAUZAT qui représentait les propriétaires riverains à la CLE. Elle a appris tardivement l'ampleur de la crue du Rhône qui a inondé une grande partie de sa propriété et trouve anormal qu'on ne l'ait pas prévenue personnellement. Elle s'interroge sur les modalités d'indemnisation, les servitudes foncières...

M. FERDIER fait part des pertes consenties par la Compagnie des SALINS DU MIDI pour évacuer une partie des eaux de la crue vers la mer.

M. SIMEON explique les actions mises en œuvre pour aider les manadiers sinistrés

MM RAMAIN, MADAR et LAMAZERE expliquent le travail réalisé par les ASA pour lutter contre ces inondations et réduire les temps de submersion. En l'occurrence, leurs actions dépassent largement leurs compétences ordinaires. Les pompes mises en place par la sécurité civile sont financées par l'Etat alors qu'il n'est même pas prévu d'indemniser le coût de fonctionnement des ASA lesquelles contribuent majoritairement à l'effort de pompage.

A l'issue des débats et commentaires, Monsieur DENAT fait la synthèse des actions mises en œuvre par la sécurité civile et les acteurs locaux, élus et riverains et notamment les ASA, pour limiter l'ampleur de la crue et accélérer sa vidange. Il propose que le Syndicat mixte établisse un **dossier d'évaluation de la contribution des ASA à la gestion de l'inondation** (dossier réalisé depuis et joint en annexe) afin d'appuyer leur indemnisation.

Dans un souci de cohérence et de solidarité, le Président propose à la CLE d'adopter une série d'orientations communes afin de guider les réflexions à venir en matière de gestion et de réduction du risque d'inondation par le Rhône.

Sur proposition du Président, la Commission Locale de l'Eau arrête à l'unanimité les orientations suivantes :

Au niveau local :

1. Améliorer la gestion de la crise à l'échelle communale à travers la mise en place de Plans Communaux de Sauvegarde. Le Département sera sollicité pour assister les communes dans l'établissement de ces plans,
2. Etablir sous l'égide du Préfet un règlement d'eau du canal du Rhône à Sète vis à vis du transfert de crue. Ce règlement doit définir les modalités de gestion des ouvrages propriétés de VNF mais également des ouvrages privés qui y sont raccordés et qui interfèrent largement dans la répartition des champs d'expansion de crue,

3. Prendre en compte le rôle des ASA dans la gestion de la crise en identifiant et en indemnisant les missions d'intérêt général qu'elles ont remplies, en organisant et en renforçant leur action en prévision de nouvelles crues,
4. Améliorer les possibilités de gestion gravitaire de la décrue en identifiant les verrous hydrauliques et en aménageant des ouvrages de décharge.

A l'échelle du delta de la Camargue et de l'ensemble du bassin versant du Rhône

1. Etablir un schéma global qui prenne en compte les enjeux de protection et les possibilités d'expansion de crue sur l'ensemble du delta et des plaines inondables situées en amont, mais aussi les conséquences de ces inondations et notamment les temps de submersion des zones inondées,
2. Réduire au maximum le risque de brèches incontrôlables en organisant des surverses et leur transfert jusqu'à la mer selon une logique équitable et dans un processus de concertation,
3. Assurer la péréquation financière des structures chargées de la mise en œuvre de ce plan et la maintenance des ouvrages,
4. Elargir la contribution financière à l'ensemble des communes du bassin versant du Rhône et non aux seules communes riveraines qui supportent l'inondation
5. Envisager une participation des usagers de la voie d'eau à l'effort de protection contre l'inondation du Rhône

Enfin Monsieur Xavier VACHEZ, SPN du Gard, souhaite que la CLE se réunisse plus souvent pour améliorer ce travail de réflexion en commun.

La séance est levée à 17h00

Les conclusions et les orientations de la CLE ont été transmises au gouvernement le 19 décembre 2003 lors de la réception des élus locaux à Matignon.

Ces éléments seront également mis en lignes ainsi que les photographies aériennes sur une page spéciale du site internet du Syndicat Mixte Camargue gardoise : WWW.Camarguegardoise.com

Liste des participants à la CLE du 15 décembre 2003

Membres de la CLE :

- *Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux*

M. Jean DENAT, Conseiller Général, Président de la CLE

M. Patrick BONTON, Conseiller Général,

M. Thierry FELINE, Maire de St-Laurent-d'Aigouze,

M. Bernard SAUVAIRE, adjoint au Maire d'Aigues Mortes,

Mme Anne WARNERY,
adjointe Maire d'Aimargues,

Mme Reine BOUVIER, Maire du Cailar,

Mme Florence LORIDAN-FOMBONNE, adjointe Maire de Beauvoisin,

M. Jean PLANELLES, CM Aigues-Mortes,

M. André DELLA SANTINA, adjoint Maire Grau du Roi,

M. Bernard FANTON, CM St Laurent-d'Aigouze,

M. René GIMENEZ, adjoint au Maire de Vauvert,

M. FOUQUET, SM Bassin Versant du Vistre

M. René COSTE, Syndicat Etude Gestion nappe de la Vistrenque

- *Administrations et établissements publics de l'Etat*

M. ESPINASSE, DDAF,

M. Roger BONAVIDA, directeur adj.
SMNLR/VNF

M. IZAAC, SMNLR,

Mme LONG, SMNLR,

M. Claude MONNIOT, SDA,

M. P. FLEITH, Conseil Supérieur de la Pêche,

- *Usagers*

M. Jacques BLATIERE, Président Ass. Manadiers de taureaux race de Camargue,

Mme Christine MALAUZAT, SCA Canagri,

M. Xavier VACHEZ, SPN du Gard,

M. Jean-Claude GROUL, Ass. Manadiers de taureaux race de Camargue,

M. Patrick FERDIER, SCE Salins,

M. O. CABROL, représentant de M. TERNAT, Fédération Chasseurs du Gard

- *Autres participants*

M. Léopold ROSSO, Conseiller Général, Aigues-Mortes,

M. Jacques RAMAIN, ASA Souteyranne,

M. André MADAR, ASA de Souteyranne,

Mme Judith MALLET, SM Nappe de la Vistrenque,

Mme Cécile MUNDLER SM Camargue gardoise

M. Olivier NAVARRO, SM Camargue gardoise,

M. Joseph DELVALLEE, Conseil Supérieur de la Pêche,

M. Patrick FOURCAUT, Conseil Supérieur de la Pêche,

Mme Caroll GORGET-DELEUZE, SCOT Sud Gard,

Mme Violaine UYUNI, CG 30 – Plan de Sauvergarde,

Mme Sabine CHARPIAT, CG 30 – Eau et Rivière,

M. Bernard DARTAU, SM Vidourle,

M. Joffray BARBEYRAC, Manade Nicollin,

M. Michel SERVAIRE, SM BVV,

Mme Caroline LANDARD, SM BVV,

Mme Clarisse BROCHIER, SM Camargue gardoise,

M. Stéphan ARNASSANT, SM Camargue gardoise,

M. Christian LAMAZERE, ASA « Bourgidou »,

Mme Sylvie SIMEON, ASA Cougourlier et Ass. Eleveurs sinistrés,

M. Raymond SIMEON, Ass. Eleveurs sinistrés,

M. Bernard FANTON, Mairie St-Laurent-d'Aigouze,

M. Raymond CLAVEL, Président SMBBV,

M. René JEANNOT, Maire d'Aigues-Mortes,

M. Patrick THOMAS, CG 30,

M. J.Y LEROUX, CG

